



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION,
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU
PROGICIEL CINDOC**

**DÉCISION N° AU-19-452
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance et la maintenance du progiciel Cindoc;

CONSIDÉRANT la proposition de la société CHEMDATA SA de signer un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel Cindoc ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CHEMDATA SA – 1 rue Jean Novel – 69100 VILLEURBANNE, représentée par son Directeur Général, Monsieur Thierry CARLIER, un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel Cindoc. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2023.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 2 093.00 euros HT (deux mille quatre-vingt-treize euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191126-lmc1H6864H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/11/2019
Date de Publication : 26/11/2019